



Les dossiers pédagogiques de l'académie de Nantes

SÉMINAIRE ACADÉMIQUE DES PILOTES DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

1 JUIN 2018, LYCÉE DE CARQUEFOU



RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



SÉMINAIRE ACADÉMIQUE DES PILOTES DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

1 JUIN 2018, LYCÉE DE CARQUEFOU

Partager les ambitions du projet académique pour avancer en Éducation prioritaire sur le chemin de la réussite

- 9 h** Accueil des participants
- 9 h 30** Préambule : *Partager des ambitions, la question de la coopération en réseau*
- 10 h** Intervention de Monsieur LE RECTEUR
- 10 h 20** *Réussite : les CP dédoublés, une ambition partagée par les professeurs*
- Témoignages de professeurs de deux écoles nantaises : Le Plessis-Cellier, Le Baut.
 - Une déclinaison départementale : l'accompagnement dans le Maine-et-Loire. Dominique CERDA, IEN, Maine-et-Loire
- 11 h 15** **Coopération** : une ambition partagée par les pilotes d'un réseau. Témoignage des pilotes du REP+ Stendhal, Nantes, stagiaires du séminaire national ESEN, 26-28 mars 2018, Patrick VASSE, Principal ; Éliane BEBEL-GRAND, IEN ; Frédéric CHOTARD, IA-IPR référent.
- 12 h** **Réussite, Insertion, Solidarité, Coopération** au cœur du projet d'école : une déclinaison départementale, la démarche conduite en Loire-Atlantique. Bernard LE GALL, IEN-A auprès de Monsieur le DASEN de Loire-Atlantique.
- 14 h 15** Ateliers
1. *Élaborer un projet de réseau : du référentiel au projet académique*, Anne LE MAT, IA-IPR référente ; Marie BOUDEAU, IEN Vendée.
 2. *La mise en œuvre du projet de réseau : quelles missions pour le coordonnateur ?*, Bernadette POIRIER, IEN, Sarthe ; Nathalie DAVAL, Principale, REP + Costa Gavras, Le Mans.
 3. **Coopération**, *Pourquoi et comment maintenir la dynamique de travail collectif au sein d'un réseau ?*, Romuald CHOLLET, Principal REP + Rosa Parks, Nantes ; Christophe CLOUET, Principal REP + Sophie Germain, Nantes.
 4. **Réussite** et **Solidarité**, *Pourquoi et comment favoriser l'autonomie sociale et intellectuelle des élèves pour assurer leur réussite en lycée ?*, Isabelle NAUCHE, IA-IPR référente ; Jany PERRIN, Principal REP + Vauguyon.
 5. **Réussite, Insertion, Solidarité** : *Quels parcours d'excellence pour donner les codes, développer les compétences des élèves à s'orienter et favoriser des parcours diversifiés ?*, Marie-Line BOURGOUIN, IEN-ET-EG référente ; Céline AUBREJAT, Principale adjointe REP + Alain Gerbault.
- 16 h 15** Clôture du séminaire, Madame Marie-Laure LEPETIT, IGEN Lettres, COAC.

ATELIER 1

Pourquoi et comment favoriser l'autonomie sociale et intellectuelle des élèves de l'Éducation prioritaire pour assurer leur réussite en lycée ?

Problématique de l'atelier

Dans les REP + et dans les REP les élèves sont connus, entourés, accompagnés. Ils fréquentent des établissements de petite taille. À la fin de leur parcours de collégiens, ils sont conduits à fréquenter des établissements où ils sont plus anonymes, où les codes de l'école peuvent être mieux maîtrisés par un grand nombre de leurs pairs moins soumis qu'eux à l'autocensure en matière d'ambitions scolaires et personnelles.

Dans notre académie des élèves issus de l'EP peuvent être amenés à poursuivre leur scolarité dans des grands lycées de centre-ville (options cinéma, langues anciennes, etc.). Il apparaît que leur acclimatation à ces nouveaux univers est très complexe.

Cadre de référence

Au regard des expériences, des besoins, des réalités,

- **Le référentiel EP** n'emploie pas le terme "autonomie" mais il entend garantir l'acquisition des compétences du Socle commun.
- **Le projet académique 2018-2022**, par exemple :
Réussite : axe 2, objectif 1, Faciliter, mettre en cohérence et sécuriser les transitions aux différents moments du parcours. **Solidarité** : axe 1, objectif 3, Donner aux élèves défavorisés les codes pour réussir.



Paroles d'anciens élèves de l'Éducation prioritaire : "Au lycée, on n'est personne".

Parmi les mots-clés associés à l'autonomie par les participants de l'atelier

- quelques-uns avancent une définition : "méthodes" ; "savoir apprendre" ; "esprit critique" ;
- d'autres désignent des gestes favorables au développement de l'autonomie de la part des professionnels de l'École : "étayage/dés-étayage" ; "apprendre à apprendre" ; "accueillir" ; "assurer un bon climat scolaire" ;

- d'autres encore supposent chez les élèves des facteurs favorables, d'ordre psycho-social : "estime de soi, confiance en soi et sécurité affective" ; "capacité d'ouverture(s) sur des milieux inconnus" ;
- certains envisagent les obstacles renforcés chez les élèves de l'EP : "codes sociaux vs codes scolaires" ; "conflits de loyauté" ; "place et rôle des parents dans le développement de l'autonomie" ;
- les derniers soulignent l'interaction entre l'autonomie des élèves et celle des professeurs : "devoir lutter pour sortir de l'entre soi (du côté des élèves mais aussi du côté des enseignants et des professionnels de l'École)" ; "autonomie des élèves // autonomie des professeurs".

Les programmes et démarches perçues comme favorables

- La plupart relèvent du temps périscolaire :
les parcours excellence ; les cordées OP et BRIO ; les partenariats avec des grandes écoles ;
les partenariats avec les entreprises
l'école ouverte ; les journées d'accueil
les relations avec les parents.
- D'autres, apparemment moins nombreux, concernent le temps scolaire :
le tutorat entre pairs
les parcours éducatifs : EAC, Avenir, Santé, Citoyenneté.

Les freins

- Les uns sont situés du côté des familles : l'absence d'autonomie économique ; l'absence d'autonomie "géographique" : la question de la mobilité géographique ;
- Les autres se placent du côté de l'institution : la liaison collèges/lycées insuffisamment exploitée ; les gestes professionnels, les habitus : la posture de contrôle chez les enseignants ; le manque de confiance et d'autonomie des enseignants.

Les questions en suspens

- **Pour une déontologie préalable, capable de garantir une authentique autonomie**
L'autonomie sociale est-elle concevable et possible ? À quelles conditions ? Est-ce un paradoxe ? Idem pour autonomie intellectuelle.
À l'école : autonomie ou solitude et débrouillardise ?
Pour être autonome intellectuellement, faut-il faire l'expérience de la désobéissance ? Jusqu'où ?
Peut-on concilier loyauté, conformité et émancipation ? Comment ? Quel équilibre entre "désobéissance", esprit critique et loyauté dans l'action ?
L'émancipation pour tous, un véritable objectif de notre école ?
- **Des questionnements à résoudre sur le plan institutionnel**
Le conseil école-collège peut-il traiter les questions de temporalité nécessaire à l'acquisition d'une autonomie : où, quand et quelle durée pour construire l'autonomie ?
Quel rôle peuvent jouer les conseils école-collège et les conseils collège EP-lycée dans la construction de l'autonomie des élèves ?
- **Des questionnements qui appellent des démarches de développement professionnel**
Comment anticiper avant la sélection en 2^{nde} et l'autocensure ?
Comment réduire les malentendus sociaux-culturels, les incompréhensions et les écarts de représentation entre les acteurs de l'École et les publics scolaires ?
Comment améliorer l'autonomie des personnels ? Comment sortir des postures de contrôle ?
Quelles marges donner aux enseignants pour qu'ils expérimentent, cherchent, se trompent ?
Comment atténuer l'effet personnel (professeur) pour aller vers des compétences professionnelles partagées ?
En interdegrés : qu'est-ce qui fait obstacle à l'apprentissage des élèves ?

ATELIER 2

Pourquoi et comment maintenir des dynamiques de travail collectif en Éducation prioritaire

Problématique de l'atelier

Pourquoi faut-il penser, à l'approche de la rentrée 2018, à « maintenir » une dynamique de travail collectif ? Quels ont été les leviers et les modalités d'un travail collectif efficace ? Quels sont les freins identifiés ? Quelles sont les évolutions souhaitables et souhaitées ?

Cadre de référence

1. Référentiel EP : **Priorité 4 : Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative**

Le travail en équipe concourt à la confiance partagée dans la réussite de tous les élèves. Il contribue à la construction, à la mise en oeuvre et à l'évaluation collégiale du projet de réseau, au développement professionnel de chacun et il facilite la résolution des difficultés rencontrées.

Les temps de travail en équipe sont institués dans les emplois du temps, dans les écoles et dans les établissements.

Les objectifs pédagogiques du travail en équipe sont bien déterminés : mise au point de programmations pédagogiques et éducatives, préparation et analyse commune de séquences et d'évaluations, mise au point de dispositifs pédagogiques adaptés aux besoins, mise au point de projets de co-intervention et de projets pluridisciplinaires ou inter-niveaux...

Les objectifs du travail en équipe au regard du suivi des élèves sont bien identifiés : analyse partagée des difficultés des élèves, confrontation des informations des différents professionnels (enseignement, vie scolaire, santé, social, service), partage d'informations avec les partenaires qui suivent les élèves concernés...

Ces temps de travail en équipe s'appuient sur des instances existantes (conseil de cycle, conseil école-collège) auxquelles ils allouent davantage de sens et de forme. Ils peuvent également prendre des formes nouvelles et donner lieu à une programmation régulière.

Un temps de travail est consacré aux relations entre premier et second degrés en appui sur le conseil école/collège. Il porte sur la continuité pédagogique et le suivi des élèves.

2. Projet académique 2018-2022 : **Coopération**

Axe 1, objectif 2 : Développer des espaces de réflexion partagée. L'ambition consiste à faire des écoles, des établissements, des circonscriptions et des bassins des espaces de réflexion pédagogique partagée dans une éthique de la confiance et donc de véritables lieux de formation et d'analyse de pratiques.

Axe 2, objectif 2 : Structurer l'accompagnement professionnel des personnels tout au long de la carrière.

Axe 2, objectif 3 : Créer les conditions d'un climat de confiance dans les écoles, les établissements et les services.

Les leviers

	Points de vigilance
L'impulsion favorisée par le coordonnateur quand il est présent un jour par semaine au collège.	La majorité des coordonnateurs appartiennent au premier degré ; il convient d'aménager un bureau pour le coordonnateur dans les locaux du collège
Les actions de formation inter-degrés autour du fil rouge du réseau	Définir le fil rouge du réseau ; s'y tenir ; le faire connaître ; le rappeler. Privilégier au moins une formation annuelle inter-degrés centrée sur ce fil rouge
La cohésion entre les co-pilotes	S'écouter, se connaître, comprendre les logiques des différents pilotes.
L'élaboration et l'appropriation partagées du projet de réseau	Partager les bilans. Se donner des objectifs communs, au regard d'un diagnostic partagé. Elaborer en commun le projet de réseau. Partager des objectifs, des indicateurs. Evaluer les actions. Mettre en cohérence les projets d'école, d'établissement et de réseau.
Les échanges entre pilotes	Préserver des temps d'échanges, des comités de pilotage très restreints.
Un pilotage qui prend en compte les besoins du réseau	Observations communes des pratiques de classe ; actions favorables à l'harmonisation et à la convergence des pratiques de classe.

Les freins

	Points de vigilance
Écarts entre réseau et circonscription	Difficultés à évaluer les actions et les projets (écarts entre public 1D et public 2D) ; alourdissement des missions des IEN ;
Indisponibilité des pilotes : difficultés de gestion des agendas du fait de nombreuses réunions	Absence d'un pilote ;
Écarts entre les cultures professionnelles	Incompréhensions ; manque de cohésion ;
Temporalités différentes entre le premier et le second degré	
Écarts dans les ancrages territoriaux	Inspecteurs 2D référents absents ; turn-over des inspecteurs 2D référents dans certains réseaux

Les évolutions souhaitables et souhaitées

	Régulations nécessaires
Stabilité des pilotes	Favoriser la pérennité des 3 pilotes sur une durée minimale
Disponibilité des pilotes	Co-construction des agendas. Reconnaissance d'une nécessaire priorité de l'exercice en EP
Meilleur partage des diagnostics	Visites croisées sur l'ensemble du réseau
Consolider une culture de réseau	Élaborer des livrets d'accueil communs au réseau ; disposer de repères communs ; répartir sur l'ensemble du réseau les moyens dédiés aux stages « réussite » ; évaluation et ajustements à mi-parcours du projet de réseau. Clarifier le rôle des différents acteurs (Inspecteurs référents, FA EP, coordonnateurs).
Renforcer une posture de co-pilotage	Re-préciser les attributions du CEC et du conseil de cycle ; consolider la mutualisation des pratiques inter-degrés ; institutionnaliser les temps de concertation ; permettre une plus grande souplesse dans le premier degré. Prévoir des temps de pondération communs au 1 ^{er} et au 2 nd degrés.

ATELIER 3

Quelles missions pour les coordonnateurs des réseaux REP + et REP ?

Problématique de l'atelier

- en 2015, dans le cadre de la préfiguration de la Refondation, une lettre de mission académique a été rédigée en collaboration avec la DAEP, les pilotes des 3 REP+ préfigurateurs.
- depuis 2015, des réseaux ont rédigé leur lettre de mission pour leur coordonnateur ; des formations nationales et académiques ont été mises en œuvre à l'attention des coordonnateurs
- Il demeure pourtant des questionnements sur les missions qui peuvent et/ou qui doivent être confiées aux coordonnateurs de réseau.

Cadre de référence

1. Référentiel de l'EP

Priorité 3 : mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires

“Les relations sont établies notamment par le coordonnateur avec le délégué du préfet pour le quartier et avec le coordonnateur du PRE quand ces missions existent”

Priorité 6 : Renforcer le pilotage et l'animation des réseaux

“Il existe dans chaque réseau un coordonnateur doté d'une lettre de mission”.

“Une rencontre régulière du chef d'établissement, de l'IEN et de l'IA-IPR référent est instituée. Le coordonnateur y est régulièrement associé”.

2. Projet académique 2018-2022

Par exemple :

Solidarité : développer dans les établissements des stratégies d'accompagnement des familles en situation de pauvreté.

Coopération : renforcer le partenariat confiant avec les collectivités. Renforcer la culture du partenariat.

Proposition de lettre de mission académique

LETTRE DE MISSION

COORDONNATEUR DU REP + OU DU REP

Article 1 : Missions

Membre du pôle ressource de circonscription, le coordonnateur contribue à l'animation pédagogique du (des) REP + ou REP et assure la coordination des actions qui s'y déroulent dans le cadre du projet de réseau. Il est associé aux réunions comprenant le Principal, l'IEN et l'IA-IPR référent., les CPC et les formateurs académiques.

Il assure des missions pédagogiques et éducatives au sein du (des) REP qui permettent de :

- Contribuer au pilotage du réseau
Fournir aux écoles et au collège du REP + ou du REP toutes les informations et toutes les aides utiles à la mise en œuvre du projet, ainsi qu'à la mise en place, au suivi et à l'évaluation des actions entreprises. Constituer un relai entre les différents acteurs du réseau.

- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des actions de formation des personnels du réseau, au niveau du diagnostic, de la négociation, de l'évaluation, du suivi. Permettre par sa présence aux formations une meilleure mutualisation des contenus.
- Contribuer à la continuité pédagogique et éducative entre les écoles et le collège. Faciliter la mise en place des liaisons écoles maternelles-écoles élémentaires, écoles élémentaires-collège et la mise en œuvre du cycle 3 (travail commun intercycles entre enseignants, exploitation pédagogique des résultats aux évaluations nationales, repérage des difficultés des élèves, parcours des élèves en référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture, ...) dans le cadre du programme d'action du conseil école-collège.
- Impulser de nouvelles actions et projets en lien avec le projet de réseau ; être force de propositions.
- Archiver pour constituer une mémoire du réseau.

Il assure et conforte les relations avec les partenaires locaux du (des) REP visant à :

- Acquérir une bonne connaissance des partenaires et de l'environnement du réseau.
- Coordonner, sous l'autorité du principal et de l'Inspecteur de la Circonscription, les actions menées en partenariat avec les familles, les collectivités locales, les services de l'État, les associations ... notamment dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques (P.R.E....).
- Participer aux instances partenariales du quartier.
- Participer, avec les partenaires, à l'évaluation collective des actions éducatives des politiques publiques.

Il assure les tâches d'information et de diffusion visant à :

- Informer régulièrement les établissements et les responsables du réseau des actions en cours, des directives et des ressources nationales, académiques ou départementales et de l'état d'avancement des projets selon des modalités adaptées.

Article 2 : Mise en œuvre

Il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet de réseau qu'il actualise et amende chaque année.

Le coordonnateur participe aux réunions de pilotage. Il prépare les dossiers et documents de travail nécessaires. Il informe, à cette occasion, les membres de cette équipe de l'état d'avancement des travaux.

Il élabore pour le comité de pilotage tout dossier nécessaire au suivi, à la régulation et à l'évaluation des actions et prépare l'organisation des comités de pilotage. Il aide à la mise au point de leur ordre du jour, transmet les convocations et comptes rendus, assure le secrétariat des séances.

Il actualise les indicateurs et met à jour les tableaux de bord nécessaires à l'évaluation des actions entreprises.

Il participe à toute réunion de concertation ou de coordination avec les partenaires (parents d'élèves, collectivité locale ou territoriale, services déconcentrés de l'État, associations) et suit plus particulièrement les dossiers concernant la politique de la ville. Il peut représenter, à cette occasion, les pilotes du réseau.

Il transmet aux pilotes du réseau un compte- rendu des réunions qu'il a organisées à son initiative ou de celles auxquelles il a participé.

Article 3 : Conditions d'exercice

Le coordonnateur rend compte de l'exercice de sa mission dans un rapport annuel d'activité.

Il bénéficie, pour l'exécution de ses tâches, de l'appui des pilotes du réseau, des CPC et des formateurs académiques qui facilitent l'organisation matérielle de ses missions.

L'ensemble de ses missions peut correspondre à une décharge de 0,5 ETP par réseau.

ATELIER 4

Quels parcours d'excellence pour donner les codes, développer les compétences des élèves à s'orienter et favoriser des parcours diversifiés ?

Problématique de l'atelier

Dans l'académie de Nantes les REP+ et deux REP ont mis en place, depuis un ou deux ans, leurs parcours d'excellence. La première cohorte des élèves qui ont suivi ce parcours est en Seconde actuellement. Une formation académique a réuni les Principaux des REP + et REP avec les Provisseurs des lycées accueillant des élèves issus de l'EP. Il peut être envisagé que les réseaux communiquent aux lycées leurs modalités de mise en œuvre des parcours d'excellence ; il peut être aussi envisagé que les lycées et les collèges choisissent des modalités communes. Mais il peut aussi être envisagé que les ambitions du projet académique assurent l'harmonisation, la cohérence et la continuité des parcours d'excellence dans les bassins et dans l'académie

Comment les différentes ambitions du projet académique peuvent-elles assurer l'harmonisation, la cohérence et la continuité des parcours d'excellence ?

Cadre de référence

1. Le projet académique 2018-2022

Par exemple

Réussite : Garantir à chaque élève sa propre réussite. Faciliter, mettre en cohérence et sécuriser les transitions aux différents moments du parcours.

Insertion : Accorder une place prépondérante à la parole et à l'écoute des élèves. Développer les compétences des élèves à s'orienter. Favoriser des parcours diversifiés.

Solidarité : Donner aux élèves les plus défavorisés les codes pour réussir.

2. Extrait du BO n°30 du 25 août 2016

Améliorer la réussite des élèves scolarisés en éducation prioritaire, et favoriser des parcours choisis que ce soit vers la voie professionnelle, technologique ou générale. Améliorer les résultats au baccalauréat, augmenter le taux d'accès vers l'enseignement supérieur. Il s'agit de lever la censure chez les élèves et les familles et travailler les représentations et les ambitions. Les élèves inscrits dans les parcours sont des élèves volontaires.

Des points d'attention : Ne pas se limiter aux plus brillants scolairement ; Favoriser la réussite de tous les élèves ; Soutenir la motivation ; Excellence choisie ; Construire/renforcer la confiance ; Accompagner vers la terminale ; Associer les familles.

Quelles sont les réussites enregistrées ?

Au bilan des échanges, il apparaît que les parcours d'excellence permettent aux élèves volontaires et véritablement engagés de gagner en compétences sur les axes suivants :

Ouverture culturelle dont les équipes se saisissent :

- Ateliers autour du théâtre (atelier d'écriture et spectacle), opéra, visite de musées ;
- Participation à la fête de la science, ;
- Sortie scolaire après ou avant le DNB ;
- Participation au concours d'éloquence....
- Sortie commune organisée par les référents parcours du collège et du lycée (un cas présenté)

Cf. Insertion - Axe 2 : Renforcer l'éducation artistique et culturelle

Ouverture vers les entreprises et des partenaires externes à l'éducation nationale :

- Partenariats avec des associations ou des entreprises : 100 000 entrepreneurs, « Discovery », Banque de France (stage métiers de la banque, gestion du budget personnel...) Banque Postale,
- Des chefs d'entreprises qui endossent le rôle de mentor, avec un regard distancié et bienveillant, ils sont disponibles pour des échanges à toutes les périodes des étapes de l'orientation (A conforter notamment sur l'engagement des élèves)
- Provoquer des rencontres avec des professionnels au collège dès la classe de 4e (entretiens ou témoignages)
- Visites d'entreprises (Les chantiers de St Nazaire...)

Cf. Coopération Axe 3 : Renforcer la culture du partenariat

Développement de la réflexion autour de l'orientation et les métiers :

- Le dispositif « Entretiens d'excellence » s'avère très motivant pour beaucoup. (Événement organisé à l'Ecole Centrale). Les élèves rencontrent des professionnels qui ont eu des parcours sinueux et réussis, témoignages rassurants parfois. On assiste parfois à une « transformation des élèves » enchantés, éclairés sur leur parcours de formation à venir.
- Participation à des salons de l'étudiant, salons de l'orientation.
- Étudiants tuteurs (stagiaires IRA) : accompagnement de sortie. Grâce au tutorat, des choix d'orientation sont sécurisés, mais sans transformation complète du projet de l'élève.
- Entretien avec des élèves de lycée (dans le cadre du CVL).

Cf. Réussite Axe 2 : Développer les compétences des élèves à s'orienter.

Cf. Insertion Axe 2 : Accorder une place prépondérante à la parole et à l'écoute des élèves, dans la classe, dans l'école, dans l'établissement.

Des réussites du point de vue organisationnel :

- Un créneau fléché à l'emploi du temps donne du sens aux élèves (d'une heure quinzaine à deux heures hebdomadaire).
- Mise en place d'entretiens individualisés par le référent décrochage ou parcours excellence.
- Les coordonnateurs parviennent davantage à différencier les actions pour chaque élève en fonction du besoin et de ses envies.
- Développement du tutorat individualisé avec des élèves de lycées ou des étudiants.
- Le rôle du référent-parcours est mieux assumé.
- Engager les parents dans le parcours.

ATELIER 5 | Élaborer un projet de réseau, du référentiel de l'Éducation prioritaire au projet académique

Problématique de l'atelier

L'élaboration d'un projet de réseau en Éducation prioritaire peut susciter une hésitation du fait de la juxtaposition de deux textes de référence majeurs : le référentiel de l'Éducation prioritaire et le projet académique.

Il importe de montrer que les deux textes convergent étroitement.

Cadre de référence

1. Le référentiel de l'EP
2. Le projet académique 2018-2022

L'atelier a choisi de montrer la convergence des deux textes de référence au regard de la priorité 1 du référentiel de l'Éducation prioritaire, en explicitant quelques actions qui pourraient être annexées dans chaque rubrique du projet de réseau.

Référentiel de l'Éducation prioritaire	Projet académique 2018-2022	Axes de travail au sein du réseau
<p>Priorité 1 Garantir l'acquisition du « lire, écrire, parler ...</p> <p>Un enseignement structuré de la langue orale est mis en place dès l'école maternelle. Il est co-construit et si possible co-animé en s'appuyant sur des personnes ressources disponibles sur le réseau (conseillers pédagogiques, enseignants FLS, maîtres supplémentaires...).</p> <p>Au CP, les élèves sont régulièrement en situation de production écrite.</p> <p>À l'école et au collège, la production écrite comme la production orale des élèves accompagnent l'activité d'apprentissage dans tous les niveaux et toutes les disciplines.</p> <p>Des moments de travail en équipe sont spécifiquement consacrés aux pratiques de lecture et d'écriture dans le quotidien des enseignements.</p> <p>Des formateurs et chercheurs sont sollicités.</p>	<p>R 1 Objectif 1 : Assurer la maîtrise des fondamentaux : « Garantir l'acquisition du « lire, écrire, compter et respecter autrui » dans le cadre du Socle commun.</p> <p>R1 Promouvoir la semaine académique des maternelles, C1 Soutenir la mutualisation et le transfert des réussites pédagogiques ...expliciter les conditions de transfert et d'adaptation.</p> <p>S1 Réussir le dédoublement des CP et des CE1 en Education prioritaire</p> <p>R 1 Objectif 1 : Assurer la maîtrise des fondamentaux : "Garantir l'acquisition du lire, écrire, compter et respecter autrui" dans le cadre du Socle commun</p> <p>C1 Intégrer les acteurs de la recherche aux groupes de réflexion académique</p>	<p>Multiplier les situations-problèmes favorisant la prise de parole, les échanges, l'argumentation dans tous les domaines</p> <p>Harmoniser les pratiques et les outils (assurer la cohérence et la continuité des enseignements au sein du cycle 3 : fiches outils maths-Français, choix des œuvres étudiées dans chaque année du cycle)</p> <p>Développement des usages du numérique à tous les niveaux.</p> <p>Focus arrivée en 6ème : Evaluation diagnostique en 6e Exploitation des résultats évaluation nationale en 6e Exploiter LSU à l'entrée en 6e</p> <p>Participation des professeurs aux actions de formation, Concours d'écriture de nouvelles,</p>

<p>Et enseigner plus explicitement les compétences que l'École requiert pour assurer la maîtrise du Socle commun...</p>	<p>R2 : conforter les pratiques pédagogiques qui explicitent les démarches d'apprentissage pour améliorer les acquis de tous les élèves et prévenir le décrochage scolaire.</p> <p>S 3 Donner aux élèves défavorisés les codes pour réussir : 1. favoriser les pratiques pédagogiques qui clarifient pour les élèves le sens de l'École, ses finalités.</p>	<p>Actions de formation sur l'enseignement explicite.</p> <p>S'emparer des pratiques de co-animation et de co-enseignements (besoins de formation à identifier).</p>
<p>Travailler particulièrement les connaissances et les compétences qui donnent lieu à de fortes inégalités</p> <p>Les mathématiques. Dimension culturelle et historique, une culture</p>	<p>R 1 Garantir l'acquisition du... "compter"...</p> <p>I 2 Renforcer l'éducation artistique et culturelle, PEAC</p> <p>I 4 Ouvrir à l'Europe et à l'international.</p> <p>R2 Développer l'enseignement et l'usage des langues vivantes.</p>	<p>Participer au défi Mean, rallye maths, semaine des mathématiques, concours kangourou, défi langue et musique en Vendée etc.</p> <p>Fédérer autour de projets (chorale, arts du cirque...), ouvrir sur le monde extérieur (visites de musées, d'entreprises, abonnement au théâtre). Associer les familles.</p>
<p>Expliciter les démarches pour que les élèves comprennent le sens</p> <p>Les objectifs du travail proposé aux élèves sont systématiquement explicités avec eux.</p>	<p>S 3 Donner aux élèves défavorisés les codes pour réussir : 1. favoriser les pratiques pédagogiques qui clarifient pour les élèves le sens de l'École, ses finalités, 3. Accompagner les équipes pour qu'elles sachent faire comprendre aux élèves quels sont les processus de réussite</p>	<p>Travail sur les codes scolaires : Réfléchir à l'explicitation des consignes, formulation des attentes. Travail sur les échelles descriptives</p>
<p>L'usage du numérique est largement développé pour mieux assurer la différenciation de l'enseignement, pour favoriser l'interactivité et le plaisir d'apprendre, pour réduire les difficultés scolaires et pour faciliter des démarches de recherche</p>	<p>R 3 Construire la citoyenneté de l'élève dans un monde numérique sur l'ensemble de son parcours.</p> <p>R1 Prendre en compte, avec exigence et bienveillance, la diversité des élèves de l'école au lycée ; poursuivre et mettre en cohérence les pratiques de différenciation, de personnalisation, et de pédagogie de projet.</p>	<p>Utilisation des fonctionnalités d'e-lyco au service des usages pédagogiques, E-primo, collègue numérique</p>

<p>Dans les différentes disciplines, le travail en groupe des élèves est organisé dans des groupes hétérogènes pour favoriser les confrontations des démarches intellectuelles.</p>	<p>R 3 Apprendre aux jeunes à travailler en équipe (usages collaboratifs du numérique, démarches collaboratives en classe, pratiques théâtrales, chorales, orchestrales et pratiques de sports collectifs). I 2, Former à l'esprit critique des élèves (ressource académique en cours d'élaboration).</p>	
---	---	--

CLÔTURE DU SÉMINAIRE

Par quelques recommandations de Madame Marie-Laure Lepetit,
Inspectrice générale Lettres, Correspondante de l'Académie de Nantes

Concernant la pondération en REP + ou les temps de travail collectif institués en REP, il convient d'éviter de traiter toutes les thématiques ; il est préférable de retenir une thématique précise et partagée, celle qui est au cœur de la problématique du réseau.

Concernant la plupart des thématiques abordées dans les ateliers, il convient de constituer des collectifs apprenants, notamment lorsque les enseignants s'emparent d'une question qui "fait mal".

Concernant le co-pilotage des réseaux, il convient d'aménager des temps d'observations partagées, d'écoute mutuelle et de régulation ; il importe aussi de donner le temps au temps.

À ne jamais négliger : donner à voir la réussite des professeurs.